



LES VACANCES AVEC AIMA

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Pour que cette activité soit un moment ludique et agréable pour chacun,
il est demandé à l'enfant de respecter quelques règles :

Pour sa sécurité et celle des animaux, il ne doit pas :

1. Entrer dans les enclos ou ouvrir les cages sans autorisation.
2. Toucher, porter et nourrir les animaux sans autorisation.
3. S'accrocher aux grillages, de s'appuyer sur les clôtures.
4. De visiter librement la « ferme » et de quitter l'animateur et le groupe.
5. De courir, de crier, de hurler.

Pour que tout se passe bien avec les autres copains, l'enfant :

6. Ne doit pas dire des gros mots et faire des jeux de guerre.
7. Doit écouter et ne pas couper la parole aux copains.
8. Peut proposer d'aider ceux qui ont un peu plus de difficultés.

L'association décline toute responsabilité en cas d'accident survenu du fait du non respect de ce règlement et des consignes de sécurité données par l'animateur.

En cas de non-respect de ce règlement, l'association aima est seule juge et se réserve le droit de procéder à l'exclusion. Dans ce cas, aucune somme ne sera rendue.

Les parents s'engagent à respecter les horaires.